



## DE LA TRANSPARENCE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL !

Ce 28 août 2024 les élus du CSEC étaient convoqués à la Direction Générale dans le cadre d'une information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques 2024-2027 de France Travail, telle que la loi l'impose. Cette consultation de vos élus est d'autant plus importante qu'elle prévoit d'informer des conséquences de ces orientations « *sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, mais également la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, les orientations de la formation et le plan de développement des compétences* ».

Or les informations présentées par la Direction pour cette séance ne concernent que le plan de transformation de France Travail et de surcroît sous forme d'une simple redite et compilation de la feuille de route 2024.

Ce document ne correspond aucunement aux informations dues aux élus et nécessaires afin qu'ils rendent leur avis.

Cela est d'autant plus regrettable que les représentants du personnel savent que certaines de ces informations stratégiques (chiffrées ou non) ont déjà été transmises dans d'autres instances et lieux... **notamment sur des gains de productivité attendus importants, menaçant les effectifs, via « l'excellence opérationnelle » et par des usages importants de l'Intelligence Artificielle.**

Malgré la possibilité offerte par les élus à la DG de « corriger le tir », cette dernière reste inflexible. En conséquence, les élus ont été contraints de décider quasi-unanimement de la mise en place d'une expertise légale qui obligera l'employeur à fournir les informations sur les conséquences de la mise en œuvre de la Convention Tripartite pour la période 2024-2027.